



# Association Moruroa e tatou

Siège : 563 Boulevard Pomare

Papeete Tahiti

Tél : + 689. 460 660

E-mail : [moruroaetatou@mail.pf](mailto:moruroaetatou@mail.pf)

Site internet : [www.moruroaetatou.com](http://www.moruroaetatou.com)

B.P. 5456 98716 Pirae

Papeete le 18 septembre 2009

## Une nouvelle brèche dans le secret défense

L'AFP, ce 18 septembre 2009, donne l'information suivante :

### **« Déclassification de documents sur d'éventuelles contaminations lors d'essais nucléaires »**

*La Commission consultative du secret de la défense nationale (CCSDN) a émis un avis favorable à la déclassification de documents médicaux relatifs à d'éventuelles contaminations des militaires lors d'essais de l'arme atomique en 1963 et 1964. Le texte de cet avis, rendu le 3 septembre, est publié vendredi 18 au Journal officiel.*

*L'avis favorable de déclassification est relatif aux "mesures prises en 1963 et 1964 par les services médicaux des armées pour vérifier l'existence d'éventuelles contaminations sur les militaires impliqués dans les essais de l'arme atomique et à leur application dans le cas de l'expérimentation Opale le 14 février 1964 concernant M. Michel Gaujour, membre de l'équipage d'un aéronef Nord 2501, qui invoque l'imputation au service d'une affection thyroïdienne".*

*C'est la première fois que la commission était consultée sur un problème de santé lié aux essais nucléaires français en Algérie.*

*Le ministre de la Défense Hervé Morin avait saisi la CCSDN le 21 juillet après un arrêt avant dire droit du 7 mai 2009 de la cour d'appel de Pau. Il revient maintenant à M. Morin de suivre ou non l'avis de la CCSDN. La quasi-totalité des quelque 140 avis de la CCSDN ont toujours été suivis par les autorités concernées (Elysée, Matignon, ministères). »*

Moruroa e tatou se réjouit de cette bonne nouvelle qui constitue une brèche dans le mur hâtivement élevé par le ministère de la défense en juillet 2008 par une loi interdisant à titre définitif la communication des archives secrètes ayant trait au nucléaire. Moruroa e tatou espère que M. Morin se rangera à l'avis de la CCSDN, donnant droit à la défense de Michel Gaujour, membre de l'Aven et défendu par Me Jean-Paul Teissonnière. D'autres demandes de déclassification de documents pourront s'en suivre dans de nombreuses procédures engagées par les vétérans et les anciens travailleurs de Moruroa.

En cas de refus du ministre, nos avocats seraient fondés à passer à l'échelon européen devant la Cour Européenne des droits de l'homme. En effet, il y a un précédent. Le 9 juin 1998, la Cour Européenne avait enjoint le ministre de la défense britannique de déclassifier des documents secrets pour permettre à deux vétérans des essais anglais d'obtenir les conditions d'un procès équitable, comme cela est inscrit dans l'article 6 de la Convention Européenne des droits de l'homme.